

**Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918**

L'ensemble de la population est convié à la cérémonie de commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918. Rendez-vous devant le monument aux morts, situé devant la mairie.

- rassemblement à 11 heures à la mairie
- discours
- dépôt de gerbe
- minute de silence

Un apéritif sera ensuite offert aux participants.



**Bulletin municipal de la Mairie de Notre Dame de l'Osier**

**Secrétariat de Mairie :** tél. : 04.76.36.61.77

Horaires d'ouverture : Lundi : 9h00 à 11h00 et 13h00 à 17h00,  
Vendredi : 9h00 à 13h00,

Mercredi : 9h00 à 13h00

Samedi : 10h30 à 12h00 (permanence des élus)

**Courriel:** ndomairie@wanadoo.fr

**Site Internet :** [notredamedelosier.sud-gresivaudan.org](http://notredamedelosier.sud-gresivaudan.org)

## Inscriptions sur les listes électorales

Pour pouvoir participer à des élections, il faut être inscrit sur les listes électorales de la commune. Cela concerne notamment les nouveaux arrivants, mais aussi les jeunes qui viennent d'avoir 18 ans ou les auront à la veille du scrutin. Ils doivent s'assurer que l'inscription d'office est bien réalisée.

Vous pouvez vous présenter en mairie muni

d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un document prouvant que vous êtes bien domicilié dans la commune.



Pensez-y avant le 31 décembre 2016, des élections auront lieu en 2017.

## Recensement à partir de 16 ans

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3<sup>ème</sup> mois suivant. Pour se faire recenser il faut se présenter à la mairie de son domicile muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.

Si l'intéressé est dans l'impossibilité de faire lui-même les démarches, elles peuvent être accomplies par son représentant légal (parents, tuteur...).

La mairie vous remettra alors une ATTESTATION DE RECENSEMENT, qu'il est primordial de conserver précieusement. En effet cette

attestation vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, et même conduite accompagnée, etc...). Les données issues du recensement faciliteront votre inscription d'office sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Après avoir été recensé, et jusqu'à l'âge de 25 ans, vous êtes tenus de vous faire connaître à votre centre du Service National (CSN de Varcès pour le département de l'Isère).

## Informations CCAS

- **Aide cantine** : de nouveaux coefficients vont être pris en compte, de manière à permettre à davantage de familles de percevoir cette aide, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> septembre 2016. 2 tranches de coefficients : de **0 à 800** : **1 €** et de **801 à 1600** : **0,50 €**
- **Aide à l'inscription aux activités** : elle passe à **25 euros** par enfant au lieu de 15 euros, à partir 1<sup>er</sup> septembre 2016, sans condition de ressources. **N'hésitez pas à venir faire la demande en mairie, elle est valable pour tous les enfants du village jusqu'au CM2.**

## Au conseil municipal du 20 octobre 2016

### **1) Devis contrôle installation électrique des bâtiments communaux**

Dans le cadre des contrôles périodiques à réaliser sur les installations électriques des bâtiments communaux (mairie, école, basilique, Bon Rencontre), le maire présente au conseil les devis de trois bureaux de contrôle :

- APAVE : 690,00 € HT
- ALPES CONTROLES : 990,00 € HT
- ACRITEC : 685,00 € HT

Le conseil décide de retenir la proposition de la société ACRITEC d'un montant de 685,00 € HT.

### **2) Devis schéma de gestion des eaux pluviales**

Le maire informe le conseil que pour l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) la commune doit faire réaliser un schéma de gestion des eaux pluviales. Il

présente les devis de trois bureaux d'études consultés pour ce travail :

- E.C.E : 6 200,00 € HT
- Alp'Etudes : 6 942,50 € HT
- Progéo environnement : 10 300,00 € HT.

Ces offres ont été examinées par Laurence Janet l'urbaniste en charge de l'élaboration du PLU de la commune. Pour elle la proposition de E.C.E ne comporte pas toutes les phases nécessaires à la validation de l'étude pour sa prise en compte dans le PLU.

Le conseil décide par conséquent de retenir la proposition d'Alp'Etudes d'un montant de 6 942,50 € HT.

### 3) Questions diverses

- **Convention SPA 2017**

Afin de pouvoir bénéficier des services de la SPA du Nord Isère la commune doit signer chaque année une convention avec cet organisme.

La convention proposée par la SPA prévoit un montant d'indemnité fixé à 0,35 € par an et par habitant, avec un montant forfaitaire annuel qui ne peut être inférieur à 200 €. Elle comporte notamment la capture des chiens en divagation sur la voie publique ainsi que la prise en charge des chats errants capturés et leur garde en fourrière pendant le délai légal.

Le conseil municipal accepte cette proposition et autorise le maire à signer la convention avec la SPA du Nord Isère pour l'année 2017.

- **Convention de déneigement 2016/2017**

Une convention pour assurer le déneigement de la commune est nécessaire chaque année. Le déneigement de l'ensemble de la commune est assuré par Gérard Amieux sur les bases suivantes :

- Un forfait d'astreinte de 250 € mensuel pour les mois de décembre, janvier, février et mars.
- Des vacations horaires d'intervention de 55 € de l'heure.
- Une majoration de 5,50 € de l'heure pour les dimanches et jours fériés.

Le maire propose de reconduire cette convention sur les mêmes bases.

Le conseil autorise le maire à signer cette convention avec Gérard Amieux.

- **Adhésion à la Fondation du Patrimoine**

Acceptation de l'adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine pour un montant de 50 €. Le maire rappelle le partenariat avec la Fondation du Patrimoine dans le cadre de la souscription pour la restauration de la basilique.

### Brèves

- **Prochain osier flash** : La date limite pour le dépôt des propositions d'articles pour le prochain Osier Flash est fixée au **jeudi 24 Novembre 2016** à la mairie. Si cela vous est possible, une version informatique envoyée à l'adresse [ndomairie@wanadoo.fr](mailto:ndomairie@wanadoo.fr) est bienvenue

### 4) Informations diverses

- **Modifications des aides du CCAS**

Par délibération du 10 septembre 2016, le CCAS a révisé les participations versées pour les repas pris à la cantine et les inscriptions à des activités.

**Aide cantine** : pour l'aide à la cantine, de nouveaux coefficients vont être pris en compte, de manière à permettre à davantage de familles de percevoir cette aide, avec effet rétroactif au 1er septembre 2016. 2 tranches de coefficients :

- de **0 à 800** : **1 €** de participation du CCAS
- de **801 à 1600** : **0,50 €** de participation.

**Aide à l'inscription aux activités** : elle passe à **25 euros** par enfant et par an au lieu de 15 euros, à partir 1er septembre 2016, sans condition de ressources et concerne les enfants de maternelle et primaire domiciliés sur la commune.

- **Assurances : renouvellement des contrats.**

Une procédure de marché adapté a été engagée pour les contrats d'assurances car le marché actuel avec Groupama, Sarre et Moselle et SMACL en cours depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 se termine au 31 décembre 2016. Une convention a été passée avec HdG Consultant pour assister la commune dans cette démarche.

Le maire informe le conseil qu'après examen des offres avec l'assistance de HdG Consultant, les sociétés suivantes ont été retenues :

- Lot 1 Dommages aux biens : GROUPAMA pour un montant de 2 987,52 €
- Lot 2 Responsabilité civile : SMACL pour un montant de 457,80 €
- Lot 3 Protection juridique : SARRE et MOSELLE pour un montant de 271,33 €
- Lot 4 Véhicules : GROUPAMA pour un montant de 1052,80€

Ce nouveau marché permet une économie de 493,77€ par an par rapport au précédent marché.



## **Rappel sur le système de garderie payante mis en place à la rentrée 2016-2017**

Pour tous les élèves scolarisés à Cras, Chantesse, Morette, Vatilieu, Notre Dame de l'Osier.

Le temps de garderie se situant entre **8h30 et 9h le matin et 16h30 – 17h le soir est gratuit**, il nécessite cependant une inscription en ligne sur le site dédié.

Concernant la plage horaire 7h30 – 8h30, le matin et 17h – 18h le soir, le tarif pratiqué a été fixé à 1 euro matin / 1 euro soir.

### **DELAIS (MAX) POUR RESERVER ET DECLARER UNE ABSENCE**

**Pour le lundi**, la modification doit être faite **avant le jeudi de la semaine précédente 23h59**.

**Pour le mardi**, la modification doit être faite **avant le vendredi de la semaine précédente 23h59**

**L'inscription aux services de garderies gratuites ou payantes se fait obligatoirement par réservation préalable via le Portail Famille.** Aucune modification n'est possible dans le système pendant les 2 jours ouvrés précédents la réservation.

**Pour le mercredi**, la modification doit être faite **avant le lundi 23h59**.

**Pour le jeudi**, la modification doit être faite **avant le mardi 23h59**.

**Pour le vendredi**, la modification doit être faite **avant le mercredi 23h59**.

Pour toute situation imprévue :

- Je n'ai pas inscrit mon enfant, mais j'ai besoin de solliciter les services de la garderie. L'enfant sera pris en charge par le personnel et la facturation sera déclenchée en fonction de la présence de l'enfant, sans surcoût.

- J'ai inscrit mon enfant, mais il est malade. Le remboursement de la garderie se fera sur présentation du certificat médical.
- J'ai inscrit mon enfant, mais je peux finalement venir le chercher. La facturation sera effective.

### **FACTURATION ET RÉGLEMENT**

A la fin de chaque mois, votre facture sera disponible et imprimable sur votre portail famille. Vous aurez 10 jours pour la solder. Le talon du règlement sera à joindre à votre paiement par chèque (à l'ordre du trésor public), à déposer sous enveloppe :

- dans la boîte aux lettres ou au secrétariat du Syndicat Scolaire en mairie de Notre

Dame de l'Osier, dans la boîte aux lettres qui sera prochainement installée à la garderie.

- ou en dernière instance lors des permanences qui se tiendront en même temps que celles de la cantine.

**Syndicat Scolaire Intercommunal  
Mairie de Notre Dame de l'Osier**  
47 route de la Forge 38470 Notre Dame de l'Osier  
Tél : 04.76.38.93.59  
Adresse mail : sy.scolaire@laposte

## **Appel à bénévoles**

Le syndicat scolaire est toujours à la recherche de personnes bénévoles disponibles pour les temps périscolaires, pour une durée d'intervention de quelques jours, semaines, ou mois, ou pour toute l'année scolaire, susceptibles d'apporter des idées nouvelles, et/ ou souhaitant faire partager leurs passions, leur savoir-faire, dans le cadre de cette nouvelle organisation de la journée de l'enfant.

**Prenez contact au 04 76 38 93 59** ou via <http://www.syndicat5ecoles.fr>



## Des ateliers sur le thème du goût au jardin de Notre Dame de l'Osier

C'est à l'occasion de la semaine du goût que l'association Espace Nature Isère a animé quatre ateliers différents au jardin pédagogique de Bon Rencontre à Notre Dame de l'Osier !

Au total, ce sont sept classes du territoire qui sont venues participer aux ateliers, ce qui représente un total de plus de 370 enfants sur deux jours, âgés de 3 à 8 ans.

Au programme de ces journées riches en découverte : création de sirop à la mélisse, découverte des fruits locaux de saisons par les 5 sens, création de farine avec le blé du jardin et un dernier atelier qui a fait sensation ... la création de bonbons avec le miel de la ruche du jardin ! Ces ateliers d'une demi-heure chacun ont permis aux enfants de faire le lien entre ce qu'ils mangeaient et les fruits, légumes et céréales du jardin. Chaque groupe est reparti à l'école avec ½ litre de sirop, un petit échantillon de farine et des bonbons

au miel. Les classes ont également pu profiter d'un petit goûter bio offert par l'association.

Les retours des enseignants ainsi que des enfants sont très positifs ! Ils ont souligné l'accueil chaleureux, la richesse des ateliers, la qualité du goûter et ont particulièrement apprécié de ramener le sirop, la farine et les bonbons créés par les enfants. Plus tard, en classe, ces petits échantillons permettront aux enseignants d'approfondir un peu plus les notions abordées au cours des différents ateliers.

Ces deux journées d'animations ont eu un véritable succès ! Pour organiser un tel projet, de nombreux bénévoles se sont investis pour aider à organiser, à préparer et à animer. Si vous aussi vous souhaitez participer activement à l'éducation à l'environnement des adultes de demain, n'hésitez pas à rejoindre notre association, nous serons ravis de vous accueillir dans notre équipe !



## La vie du village

**Comme l'année dernière, nous avons le projet de faire paraître prochainement un « L'Osier Flash Spécial année 2016 ».**

**A vos plumes** : nous invitons donc d'ores et déjà les responsables des différents clubs ou associations à préparer un article, une photo, qui récapitule l'année (presque) écoulée.

Nous prévoyons une page dédiée aux nouveaux arrivants, mariages, naissances et décès.

A cette occasion, si vous le souhaitez, vous pouvez nous faire parvenir un article, une photo, à déposer ou à envoyer à la mairie : [ndomairie@wanadoo.fr](mailto:ndomairie@wanadoo.fr)

Au contraire, si vous ne souhaitez pas que votre nom apparaisse dans ce bulletin, vous pouvez nous le faire savoir en vous adressant à la mairie.

Les articles et autres photos sont à nous faire parvenir pour **le 15 décembre** au plus tard.

## Le Relais Assistantes Maternelles

### Relais Assistantes Maternelles



#### Contact

Pôle de services  
3, avenue Brun-Faulquier - 38470 VINAY  
04 76 38 94 74 / ram\_3c2v@orange.fr



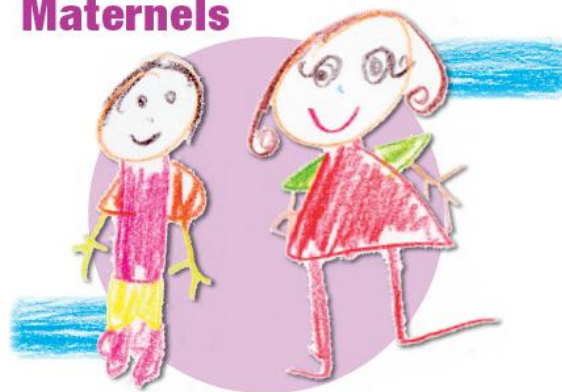
grandir  
partager  
s'éveiller  
créer  
prendre son temps  
chanter  
jouer  
découvrir  
s'émerveiller

compo : eglea.com 2018 | photos : 3C2V | illustrations : Lina & Pené



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**CHAMBARAN  
VINAY VERCORS**

### Relais Assistantes Maternelles



Les animatrices du RAM vous accueillent au sein du relais :

- Un espace de rencontre, d'information, d'animation et de partage ;
- Un service destiné aux parents, futurs parents et professionnels de l'accueil individuel et collectif ;
- Un lieu pour favoriser l'éveil et le bien-être du jeune enfant.

### Relais Assistantes Maternelles de la Communauté de communes Chambaran Vinay Vercors

#### Pôle de Services

3 avenue Brun Faulquier

38470 Vinay

<http://www.cvinay.sud-gresivaudan.org/176-le-ram-relais-assistantes-maternel>

Des plaquettes sont disponibles en mairie.

### ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S ET/OU FAMILIAL(E)S AGREE(E)S PAR COMMUNE

Commune : NOTRE-DAME-DE-L'OSIER

ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) ET/OU FAMILIAL(E)	ADRESSE	TYPE D'AGREMENT
FERROUILLAT (PERRET) ALEXANDRA Téléphone : 04-76-36-63-32	409 CHEMIN DU RIF 38470 NOTRE-DAME-DE-L'OSIER	Agrément maternel Capacité: 3
LEMAIRE (CHUTET) STEPHANIE Téléphone : 04-76-36-25-15	302 ROUTE DE LA COMBE BOUGEY 38470 NOTRE-DAME-DE-L'OSIER	Agrément maternel Capacité: 5
MARIN (ARMANET) MAGALI Téléphone : 04-76-36-86-89	607 BERGERANDIERE 38470 NOTRE-DAME-DE-L'OSIER	Agrément maternel Capacité: 5
TEIXEIRA FERNANDES (SANTOS) Madeleine Téléphone : 04-76-64-38-26	590 ROUTE DE BERGERANDIERE 38470 NOTRE-DAME-DE-L'OSIER	Agrément maternel Capacité: 3

## **Le Relais Assistantes Maternelles a un nouveau nom...**

Le RAM a fêté cette année ses 20 ans, à cette occasion assistantes maternelles, parents, professionnelles du Pôle de Services et élus ont choisi un nouveau nom... « RAM à Petits Pas ».

L'appellation « A petits pas » évoque la mission d'accompagnement et de soutien du Relais auprès des familles et des assistantes maternelles en respectant leurs propres rythmes, leurs besoins et leur temporalité.

Ce service répond à 3 missions principales :

- Informer les familles sur les modes d'accueil du jeune enfant.
- Soutenir les parents et les assistantes maternelles d'un point de vue administratif et éducatif.
- Proposer, dans différentes communes, des temps d'animations et des rencontres festives ouverts aux assistantes

maternelles, aux employées à domicile et aux enfants qu'elles accueillent (lectures en fête, semaine du goût...)

Organiser des événements festifs à l'attention des familles et des professionnels de l'accueil individuel tels que la fête de l'hiver, le pique-nique de fin d'année...

Le point sur l'actualité du RAM pour les mois à venir :

- Jeudi 17 novembre : matinée conviviale à l'occasion de la Journée Nationale des Assistantes Maternelles, à Cognin les Gorges avec les assistantes maternelles de la 3c2v et de la Communauté des communes de la Bourne à l'Isère.
- Mercredi 7 décembre : fête de l'Hiver, à la salle des fêtes de Vinay, avec le Multi-accueil et l'Accueil de Loisirs. Parents, enfants et professionnelles sont les bienvenus. Un spectacle « fait maison » vous sera proposé à 17h suivi d'une « mini boum » pour les enfants.

## **La garantie Jeunes**

### **Libérer les potentiels !**

**La Garantie Jeunes vise à accompagner les jeunes de 18 à 26 ans en situation de vulnérabilité vers l'autonomie, en leur permettant notamment de réaliser des expériences professionnelles et de suivre des formations.**

**Impulsée et financée par l'État, cofinancée par l'Union européenne, elle a été confiée aux missions locales.**

Les jeunes de moins de 26 ans sont la catégorie de la population la plus touchée par le chômage et

la plus exposée à la précarité. La réalité du marché du travail, c'est souvent pour eux une succession de « petits boulots ». Par ailleurs, le contact entre jeunes et entreprises peut être miné par des préjugés. Et comme il y a des jeunes éloignés de l'emploi, il y a des entreprises éloignées du marché du travail qui, elles aussi, ont besoin d'être accompagnées dans leur projet de recrutement.

**Le potentiel, les compétences et la volonté sont là...  
Il reste à les révéler**



**L'emploi est un des leviers pour l'accès à l'autonomie.**

**La Garantie Jeunes propose de recréer un lien social grâce à une dynamique collective : c'est une mise en action du jeune qui le connecte à la réalité des situations de travail et le familiarise avec les règles de la vie en entreprise.**

La Garantie Jeunes vise à accompagner :

- les jeunes ni en emploi ni en formation, ni à l'école, et qui sont dans une grande précarité sociale, pour leur permettre de relever la tête, de regarder vers l'avenir ;
- les entreprises qui les accueillent, pour leur faire découvrir le potentiel des jeunes.

C'est un changement de regard sur les jeunes qui est recherché dans cette démarche.



## Prendre confiance !

### Valoriser le potentiel des jeunes

Le travail des jeunes avec le conseiller en mission locale permet :

- aux jeunes de développer compétences sociales, sens de la responsabilité, citoyenneté, confiance en soi, pratique de l'entraide et de la coopération ;
- aux jeunes de se créer un réseau social et professionnel, et d'identifier leurs aptitudes et capacités, acquises au travers de leurs expériences, y compris non
- d'apprendre aux jeunes à valoriser leur potentiel auprès des employeurs : sens de l'organisation,

- minutie, gestion de budget, maîtrise de la communication verbale et non verbale, écrits professionnels, calcul et utilisation des outils de bureautique ou du web... ;
- d'outiller les jeunes pour accéder au monde de l'entreprise (recherche d'immersion en entreprise, enquêtes métiers, rencontres et visites d'entreprises...);
- d'utiliser l'ensemble des situations professionnelles mobilisées tout au long de l'année pour construire une expérience valorisable auprès des employeurs.

## LES GRANDS PRINCIPES DE LA DÉMARCHE

en lien avec les partenaires

1

INFORMER ET MOBILISER TOUS LES JEUNES MOTIVÉS, MAIS EN GRANDE PRÉCARITÉ FINANCIÈRE ET SOCIALE ET SANS SITUATION ACTIVE



2

ÉVALUER LA PERTINENCE DE L'ENTRÉE DU JEUNE DANS LA DÉMARCHE



3

SIGNER UN ENGAGEMENT RÉCIPROQUE ENTRE LE JEUNE ET LA MISSION LOCALE



4

CONSTRUIRE ENSEMBLE UN PARCOURS AVEC DES MISES EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET UNE ALLOCATION SÉCURISANTE



## Travailler ensemble !

La mise en oeuvre de la Garantie Jeunes repose sur des partenariats locaux indispensables au repérage et à l'accompagnement des jeunes.

Elle s'inscrit dans un projet de territoire au service de l'emploi des jeunes, impliquant les acteurs locaux de l'insertion, de la santé, du logement, de la jeunesse, de la formation ou encore de la justice et les collectivités territoriales.

Les jeunes sont retenus pour être accompagnés dans le cadre de la Garantie Jeunes par une commission pilotée par l'État. La décision d'approbation du dossier est motivée par l'examen de la situation familiale (jeunes vivant à l'extérieur du foyer familial ou au sein du foyer sans autre soutien des parents), sociale et financière (ressources inférieures au revenu

garanti pour le calcul du RSA) du jeune, et surtout l'appréciation de sa motivation.

Cette commission partenariale présidée par le Préfet ou son représentant, rassemble le service public de l'emploi (missions locales, Pôle emploi...), des acteurs institutionnels (conseils généraux, protection judiciaire de la jeunesse, services pénitentiaires d'insertion et de probation, Éducation nationale, acteurs de la politique de la ville...) des acteurs associatifs, notamment des associations de lutte contre l'exclusion, des acteurs économiques, des acteurs de l'action sociale, de l'hébergement et du logement.



Ce partenariat est également mobilisé afin d'assurer la réussite des parcours d'insertion des jeunes. Il coordonne et articule les interventions des partenaires pour faciliter l'accès au logement, à la santé, à la mobilité..., des jeunes.

La mission locale installe également une relation de confiance avec des entreprises locales qui :

- accueillent des jeunes en immersion : périodes de mise en situation en milieu professionnel, missions d'intérim ou encore stages... ;
- partagent avec les jeunes leurs expériences au travers de rencontres ou sous la forme d'un parrainage. Des visites de sites sont aussi organisées pour permettre aux jeunes de mieux connaître différents secteurs d'activité.

La mission locale intervient en appui aux besoins de recrutement des employeurs. Elle assure également un suivi du jeune dans l'emploi par des bilans réguliers avec l'entreprise tout au long du parcours du jeune.

Une immersion réussie constitue une opportunité pour les entreprises de repérer des compétences nécessaires à leur développement.

En cela, la Garantie Jeunes est une réponse à des enjeux de ressources humaines, notamment pour les TPE/PME : elle permet à l'entreprise de faire découvrir ses métiers et de découvrir de nouveaux potentiels de recrutements sur son territoire.



**JEUNES DE 18 À 26 ANS**  
 motivés pour s'intégrer professionnellement.  
 Des dossiers approuvés par une commission multi-acteurs

**ACCOMPAGNEMENT GLOBAL ET INTÉGRÉ  
 PAR LA MISSION LOCALE**

- accompagnement collectif intensif  
 - accompagnement personnalisé pendant 1 an  
 - mises en situation professionnelle et formations



<p><b>ACCOMPAGNEMENT              GLOBAL ET INTÉGRÉ</b></p> <p>logement,              santé,              mobilité,              citoyenneté...</p>	<p><b>OBJECTIFS</b></p> <p>accès à l'autonomie,              accès à l'emploi              et à la formation</p>	<p><b>ALLOCATION EN APPUI              DE L'ACCOMPAGNEMENT</b></p> <p><b>452 €</b>              par mois</p>
1 an	<b>ENGAGEMENT RÉCIPROQUE</b>	1 an

**LA GARANTIE JEUNES**



Comment ?

» Vous vous sentez prêt à vous investir et vous êtes disponible !

» La Mission locale est là pour vous aider, à constituer votre dossier, qui sera examiné en commission d'entrée.



**Mission Locale Pays du Sud-Grésivaudan**  
 7 rue du Colombier – BP63  
 38162 SAINT-MARCELLIN CEDEX  
 Tél. : 04 76 38 83 42 – Fax : 04 76 38 04 94  
[missionlocale@pays-saint-marcellin.fr](mailto:missionlocale@pays-saint-marcellin.fr)



## Inscriptions Restaurants du cœur Hiver 2016-17

- Jeudi 10 novembre
- Mardi 15 novembre

De 9h à 11h30 et de 14h à 16h30

Vous présenter muni de **TOUS** vos documents.

10 bis, Rue Paul Berret  
38160 Saint Marcellin

### L'appel à projets jeunes MSA



L'essentiel & plus encore

#### **Comment participer ?**

Retirez le règlement et votre dossier de candidature auprès de votre MSA. Vous pouvez également les télécharger sur le site de votre caisse.

Le correspondant jeunesse de votre MSA vous accompagnera à partir de votre inscription et tout au long de la réalisation de votre action.

*Acteur engagé sur les territoires ruraux, la MSA accorde une attention particulière aux 13-22 ans. Avec son dispositif d'appel à projets elle les accompagne et les aide à mettre en place leurs propres actions. Ainsi la MSA favorise la prise de responsabilité des jeunes et leur participation à l'évolution des territoires ruraux.*

#### **Vous souhaitez faire bouger les choses autour de vous ?**

L'appel à projets MAS soutient les jeunes qui s'engagent pour réaliser des actions sur une ou plusieurs communes rurales.

**Qui peut s'inscrire ?** Des groupes constitués d'au moins 3 jeunes âgés de 13 à 22 ans, assurés à la MSA ou vivant en milieu rural.

#### **Comment ça marche ?**

- Un concours local : les groupes sélectionnés par le jury de la MSA reçoivent des bourses pour mener à bien leurs projets. Certains de ces projets sont choisis par le jury pour participer aussi au concours national.  
- Un concours national : les 14 lauréats choisis par le jury national et le lauréat du Prix « Coup de cœur Facebook » sont invités à Paris au Salon International de l'Agriculture. Ils reçoivent des bourses allant de 1500 à 2500 euros et 2 prix spéciaux offerts par les partenaires de la MSA.

#### **Quelles sont les thématiques concernées ?**

- Culture
- Santé
- Vivre ensemble

#### **Quels sont les critères de sélection ?**

- Votre implication
- L'impact de votre action sur le territoire
- La dimension solidaire du projet
- L'originalité et la qualité

#### **Pour plus de renseignements contactez votre MSA**

[www.msa.fr](http://www.msa.fr)

[www.msaalpesdunord.fr](http://www.msaalpesdunord.fr)

Référent jeune de la MSA Alpes du Nord Matthieu Payer :  
06 88 34 37 44

Attention : **clôture des inscriptions 25 novembre 2016**  
Plaquettes disponibles en mairie

## **Appel du Secours Catholique- Caritas France (16 septembre 2016)**

### **Face au front de refus d'accueil des migrants, Le Secours Catholique appelle élus et citoyens à se mobiliser pour montrer Le vrai visage d'une France hospitalière !**

Depuis quelques jours le projet d'accueil des réfugiés de Calais à travers des centres répartis sur le territoire provoque des réactions politiques et une polémique indignes.

Des maires, des présidents de région, incitent les élus locaux et la population à s'opposer, par tous les moyens, à la création de ces centres d'accueil. Ils font appel aux sentiments les plus bas pour susciter la peur, le rejet, le refus de ceux qui fuient la guerre et la violence de leur pays.

Le Secours Catholique – Caritas France exprime son indignation devant ces appels de responsables politiques qui s'opposent au droit et renient les valeurs d'hospitalité et de solidarité, sapant ainsi notre capacité à faire société.

Les drames du Proche-Orient et d'Afrique ont provoqué l'exode de centaines de milliers de réfugiés. La France en a accueilli une partie bien modeste, comparativement à d'autres Etats, et est parfaitement en mesure de « prendre sa part » et d'organiser convenablement l'accueil des quelques milliers de réfugiés réduits à vivre dans des campements de fortune à Calais, à Paris ou ailleurs.

Les milliers de migrants contraints de vivre dans la rue en France, ou dans la « jungle de Calais »,

sont les symptômes de l'incapacité de notre pays à gérer de manière efficace l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des demandeurs d'asile sur l'ensemble du territoire, et des injustices créées par le règlement de Dublin en Europe. C'est à cette tâche politique que doivent s'atteler ensemble le gouvernement, les élus, les associations et les citoyens dans un esprit de solidarité pour le bien commun.

**Le Secours Catholique – Caritas France appelle chacun** à montrer le visage de la fraternité et de l'entraide.

**Le Secours Catholique appelle les élus locaux et régionaux** à favoriser l'accueil en mobilisant les acteurs de solidarité qui sont présents sur leur territoire, et en suscitant l'expression de la générosité dont sont porteurs leurs concitoyens.

**Le Secours Catholique appelle son réseau d'acteurs (68000 bénévoles), ses partenaires, les communautés chrétiennes, à se mobiliser auprès de leurs élus, avec les associations et structures d'accueil,** pour encourager les mesures de solidarité avec les plus pauvres, et pour favoriser, en complément de l'effort des pouvoirs publics, un accueil digne des réfugiés dans un partage chaleureux et citoyen.

Secours catholique- 106 rue du Bac- 75 341 PARIS Cedex 07

Tel : 01 45 49 74 27 – Fax : 01 45 49 75 46 – [secretariat-general@secours-catholique.org](mailto:secretariat-general@secours-catholique.org)

Secours Catholique Association reconnue d'utilité publique – Membre de Caritas internationalis

**[www.secours-catholique.org](http://www.secours-catholique.org)**



## Intoxication au monoxyde de carbone (CO) : Début de la saison de chauffe



Avec la baisse des températures, la saison de chauffe démarre dans le département. Cette période de mise en route des appareils de chauffage se caractérise par un risque accru d'intoxication au monoxyde de carbone. Il est

rappelé à cette occasion, que les appareils de chauffage et de production d'eau chaude, ainsi que les conduits de fumée doivent être vérifiés et entretenus par un professionnel qualifié.

C'est un gaz dangereux : il ne se voit pas et ne sent rien. Mais quand on le respire il prend la place de l'oxygène. On a mal à la tête, envie de vomir, on est très fatigué. On peut s'évanouir ou même mourir.

Ce gaz vient des appareils de chauffage ou de cuisson qui marchent au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fuel ou à l'éthanol : cuisinière, chaudière et chauffe-eau, chauffage d'appoint pas électrique, poêle, cheminée. Ces appareils peuvent produire du monoxyde de carbone quand ils ne marchent pas bien.

D'autres appareils peuvent produire du monoxyde de carbone : brasero et barbecue, groupe électrogène, moteur de voiture, de moto ou d'appareil de bricolage.

### Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

**Pour se protéger :** bien utiliser vos appareils :  
Barbecue, brasero, groupe électrogène : à utiliser dehors.

**Pour se protéger :** tous les ans, avant l'hiver, faites vérifier vos appareils de chauffage par un professionnel. Demandez-lui une « attestation d'entretien » qui prouve que l'appareil est bien entretenu.

**En cas d'urgence :** si vous avez mal à la tête, envie de vomir ou si vous vous sentez mal, il y a peut-être du monoxyde de carbone chez vous.  
→ouvrez portes et fenêtres.  
→arrêtez les appareils de chauffage et de cuisson.  
→sortez de chez vous.

**Pour se protéger :** →poêle à bois : utiliser du bois sans peinture.  
→moteur de voiture : ne pas allumer dans le garage.  
→chauffage d'appoint : maximum 2 heures de suite.  
→ne pas boucher les aérations du logement.  
→aérer le logement 10 minutes par jour.

**En cas d'urgence :** appelez les secours  
18 : pompiers  
15 : SAMU  
114 : secours personnes sourdes et malentendantes (sms/fax)  
112 : numéro d'urgence depuis un portable



Brochure et informations disponibles en mairie ou sur le site de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé : [www.inpes.sante.fr](http://www.inpes.sante.fr)

### Campagne de prévention de la radicalisation

L'Etat met à disposition des familles et des proches de personnes en danger ou en voie de radicalisation, des outils dans le but de les aider à détecter ce phénomène et à agir tout en bénéficiant d'un accompagnement adapté.

- ✓ Le numéro vert du Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation, numéro gratuit depuis un poste fixe partout en France, **0 800 005 696**, du lundi au vendredi de 9h à 18h.
- ✓ Le site internet dédié : [www.stop-djihadisme.gouv.fr](http://www.stop-djihadisme.gouv.fr)



# Animations du 1<sup>er</sup> novembre au 30 novembre 2016

## Notre Dame de l'Osier – Pays de Vinay

- Mercredi 2                   **Hospitalité d'hier et d'aujourd'hui ?** Regards pluriels sur le centre d'accueil de Cognin les Gorges (1977 à 1992)
- **Au Grand séchoir à Vinay** : Atelier de cuisine de 9h à 12h, initiation à la cuisine traditionnelle laotienne. Saveurs et savoir-faire à découvrir et à partager ensemble.  
Tout public à partir de 8 ans  
Gratuit – réservation indispensable au 04 76 36 36 10  
Mail : [info@legrandsechoir.fr](mailto:info@legrandsechoir.fr)
  - **A la salle des fêtes de Cognin les Gorges**  
réservation à l'ACCR 5<sup>ème</sup> saison au 04 76 36 09 74 Mail : [lacinquiemesaison.accr@gmail.com](mailto:lacinquiemesaison.accr@gmail.com)
    - 16h à 17h30 : Atelier de danse traditionnelle laotienne avec la compagnie Kham. Réservation indispensable. Gratuit. Tout public
    - 18h30 : Conférence dansée, avec 5 artistes laotiens. 5 euros
    - 19h30 : Mise en bouche aux saveurs asiatiques 5 euros, réservation indispensable.
    - 20h30 : Table ronde discussion animée par Philippe Hanus (historien, spécialiste de l'accueil des populations migrantes) avec Olivier Cogne, Jacques Barou, et des témoins impliqués dans cette expérience.
- Vendredi 4                   **Club de l'amitié à la Mairie** à 14h00 (jeux)
- Dimanche 6                   **Grand Séchoir** : Visite guidée de l'exposition temporaire « Gourmandises » à 15h30 dégustation des spécialités historiques aux noix réalisées par Laurent Champon pâtissier-chocolatier, Renseignements : tél : 04 76 36 36 10 ou mail : [info@legrandsechoir.fr](mailto:info@legrandsechoir.fr),
- Mercredi 9                   **Ateliers jeux en anglais** sur un thème de saison pour les jeunes lecteurs de la médiathèque de Vinay à partir de 15h gratuit sur inscription.  
Contact Annie Costes : au 04 76 36 30 81
- Vendredi 11                   **Commémoration de l'armistice** du 11 novembre 1918 à la mairie de **Notre Dame de L'Osier** à 11h00
- Samedi 12                   **Atelier couture** à **Notre Dame de l'Osier** à 14h30 à la mairie.
- Samedi 12                   **Bourse** aux skis à la salle des fêtes de Vinay organisée par le ski club de Vinay Dépôt de 8h30 à 11h30 et vente de 13h30 à 17h00 Tél : 06 84 14 80 59
- Samedi 12, 19, 29           **Inscriptions** au ski club de Vinay de 15h à 19h (derrière la salle des fêtes)
- Vendredi 18                   **Club de l'amitié** à 12h00 à **Bon Rencontre** Repas tête de veau (confirmation au plus tard le 14 novembre)
- Dimanche 20                   **Loto à l'Albenc** à 14h00 organisé par le sou des écoles
- Mercredi 23                   **Médiathèque de Vinay** à 15h00 : Les découvertes vidéos animation pour les enfants dès 6 ans gratuit
- Samedi 26                   **Atelier couture** à **Notre Dame de l'Osier** à 14h30 à la mairie
- Samedi 26                   **Mondée à Vatilieu** organisée par le Foyer Rural à 19h00
- Les 26,27,28                   **Festival Coup de théâtre à Tullins** programmation et renseignements sur [www.ville-tullins.fr](http://www.ville-tullins.fr) / Réservation : 06 79 00 32 33